

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
7
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Thomas BARNERIAS
Paul PERRIN
Françoise SCHULZ

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Arlette RELIER**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX**Prix des repas pour stagiaire du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
DÉLIBÉRATION N° 20171109-26*****Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président***

Vu les prestations de formation organisée par le service Education à l'environnement de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (La Catiche) auprès du CNFPT,
Considérant que ces formations ont lieu à l'école de Courpière et qu'à cette occasion les stagiaires présents prennent leur repas au restaurant scolaire de Courpière,
Considérant qu'il s'agit d'une prestation particulière pour laquelle il n'existe pas de tarif communautaire fixé,

AR PREFECTURE

063-200070712-20171109-20171109_26-DE
Regu le 17/11/2017

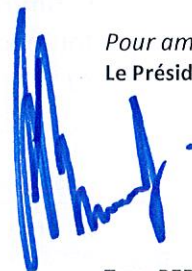
Il est proposé au Conseil de fixer le prix du repas à 13,20 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix du repas à 13,20 €.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents : 48 +	Représentés : 8	... Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56	Contre :	
Abstention : ...				



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon